



Montreuil, le 25 avril 2024

Monsieur Julien MARION  
Directeur général de la Sécurité  
Civile et de la Gestion des Crises  
Place Beauvau  
75008 Paris

Objet : Afficher des valeurs et les défendre

Monsieur le directeur général,

Nous apprenons par la presse ces jours derniers qu'un sapeur-pompier volontaire en suspension d'engagement vient d'être réintégré dans son centre de proximité Callac (Côtes d'Armor).

Nous n'aurions pas trouvé matière à écrire sur le sujet, si ce n'est le CV de ce sapeur-pompier volontaire.

En effet il s'est fait remarquer par son engagement dans un groupement de fait dénommé l'Alvarium dont la dissolution a été validée par le conseil d'Etat, il a d'ailleurs été condamné le 21 décembre 2023 par le tribunal correctionnel de Rennes pour "injure publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion".

La procédure d'appel en cours a suspendu l'inscription de cette peine à son casier judiciaire.

La charte du volontariat précise quelques mentions intéressantes à la lumière des faits énoncés plus haut : "Le sapeur-pompier volontaire prend part dans le cadre des principes de la constitution de la République française à la construction d'une société fondée sur la solidarité et l'entraide." [...] "je respecterai toutes les victimes dans leur diversité" [...] "je respecterai une parfaite neutralité pendant mon service" [...] " je m'attacherai à l'extérieur de mon service à avoir un comportement respectueux de l'image des sapeurs-pompiers."

Ces quelques extraits devraient vous convaincre de l'incompatibilité de l'engagement de cette personne avec les valeurs affichées des sapeurs-pompiers.

De plus la récente charte de déontologie de la Sécurité Civile stipule dès sa deuxième page :

« Les valeurs rappelées dans la présente charte doivent s'incarner dans les comportements des personnels de la Sécurité civile pendant et en dehors du service. Ainsi, pour guider ces comportements (attitude, propos, langages, actions...), les personnels investis d'une mission permanente ou temporaire de Sécurité civile doivent s'inspirer des valeurs républicaines, humaines et d'engagement »



Parmi les valeurs républicaines on peut lire : « l'égalité », « la fraternité », parmi les valeurs de service : « l'exemplarité », « l'impartialité », « la dignité », et parmi les valeurs humaines attendues : « le respect », « l'altruisme », « la courtoisie ».

Ces quelques extraits devraient vous convaincre de l'incompatibilité de l'engagement de cette personne avec les valeurs affichées des sapeurs-pompiers.

Dans l'attente de votre réponse, monsieur le directeur général, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien DELAVOUX

- Copie Directrice des sapeurs-pompiers